

compte — extrêmement pénibles, et jusqu'au moment où M. Joliette put, en 1830, édifier le manoir (1), occupé aujourd'hui par les Dames de la Congrégation, il connut tous les ennuis et parfois même les privations de la vie des colons.

Il n'y avait à l'origine qu'un moulin sur la rivière l'Assomption. Les travailleurs, repartis en divers chantiers, menaient la dure existence des défricheurs. Ce moulin, était alors le centre de toute cette activité : Ce fut là qu'on plaça plus tard pour les besoins religieux des travailleurs, un oratoire bien modeste, mais où la prière était des plus ferventes.

M. Barthélemy Joliette donnait l'exemple d'une foi profonde et d'une piété ardente. Il y ajoutait une charité discrète qui savait découvrir les misères cachées et leur apportait, avec une bonne parole, les secours indispensables. Aidé de Mme Joliette, il était le véritable père nourricier des ouvriers de ses chantiers, comme le désigne avec raison un de ses panégyristes.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, dans le fondateur de Joliette, de son large esprit d'entreprise, ou de sa persistante ténacité à mener à bien ses projets d'amélioration dans l'intérêt de son pays. Il semble avoir eu toujours présentes à la pensée les raisons de Pierre Boucher de Boucherville, établissant la seigneurie des îles Percées, raisons touchantes, s'il en fut, et qui expriment hautement le sentiment chrétien dont les hommes de foi de cette époque étaient si fortement pénétrés :

« C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos et les habitants faire profession d'estre à Dieu d'une façon particulière..... »

« C'est qu'il me semble que j'aurais plus de moyens de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres..... »

N'est-ce pas à de semblables raisons qu'obéissait M. Joliette ?

L'édification d'une église pour les habitants du village de l'industrie était un de ses *desirata* les plus vifs. Il put enfin mettre à exécution son projet en 1843, et, dans son large domaine, il tailla, avec une rare libéralité, la part destinée au temple du Seigneur et au ministre du culte.

L'église élevée alors a été reconstruite et l'emplacement même

(1) Ce fut en 1828 que l'on jeta les fondations de la maison seigneuriale, mais au moment où M. Joliette allait s'y installer, le feu détruisit cette maison et il fallut recommencer à nouveaux frais le manoir.